



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Travail-au-noir-Travail-clandestin>

Travail au noir... Travail clandestin... Travail gratuit...

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1988 à 1997 - Année 1990 - N° 888 - avril 1990 -

Date de mise en ligne : mardi 24 mars 2009

Date de parution : avril 1990

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Une information récente révèle que le travail au noir (Étudiants, retraités, chômeurs...) représente plusieurs milliards de francs non déclarés, donc une perte pour le budget de la nation, sinon pour les "bénéficiaires" de cette pratique...

Une autre information révèle que les travailleurs clandestins introduits en France par des entreprises recruteurs permettent à celles-ci de diminuer d'une manière appréciable les prix de revient grâce à des salaires dérisoires (prix à payer pour leur clandestinité), donc d'améliorer de façon substantielle leurs bénéfices... mais, là encore, au détriment du revenu national (puisque non déclarés).

Par contre, aucune information concernant une catégorie de personnes, tout autant en infraction si l'on s'en tient aux termes stricts de la loi, qui à la fois font du travail au noir parce que non déclarés et sont des travailleurs, travailleuses en fait, clandestines parce que totalement ignorés. Je veux parler des femmes au foyer, ces vestales sur qui repose toute l'économie du monde !

En effet, ces femmes sont tout à la fois femmes de ménage, bricoleuses, préparatrices, couturières, garde malades, cuisinières, repasseuses, peintres à l'occasion, secrétaires, babysitters, ou tous autres métiers qui nécessitent surtout de la bonne volonté, mais pas forcément une formation très poussée, encore moins spécialisée. Encore que bien souvent ces travailleuses sont employées largement au-dessous de leurs qualifications... Mais les temps sont tellement durs...!

Travail au noir ? Oui, parce que peu payé et encore le plus souvent "en nature" et parce que non inscrit sur des fiches de paie.. Pas d'impôts, pas de cotisations sociales ... mais aussi pas de retraite pour ces femmes "entretenuées".

Travail clandestin ? Oui, parce qu'aussi invisible que l'homme du même nom, même que ces travailleuses clandestines sont plus perçues comme des meubles, des appareils ménagers bien sûr, que comme des personnes. Oui, parce qu'aussi souterrain qu'un travail de mineur perdu dans ses galeries, au "fond", avec le risque du coup de grisou. Je veux parler du choc en retour provoqué par l'autonomie des enfants et le déclin de midi du mari "recruteur", exactement comme des immigrés clandestins qu'on renvoie dans leur pays et leur misère quand l'entreprise n'en a plus besoin.

Essayons de faire les comptes ! Les statistiques officielles reconnaissent qu'une femme au foyer fait 70 heures de travail par semaine ; au prix du travail au noir, mettons 50 F de l'heure, cela fait 3.500 F par semaine X 52 semaines (il n'y a évidemment pas de congés payés). Résultat : 182.000 F par an et par femme. Combien y a-t-il de femmes au foyer en France ? Mettons 10 millions, cela fait 1.820 milliards. Ainsi la société fait l'économie de 1.820 milliards par an sur le dos des femmes au foyer...

Sans compter le cumul des emplois pour celles qui travaillent à la fois dedans et dehors ! Troisième infraction aux lois du travail, sinon du marché ! ... Le capitalisme en fait son profit à bon compte ! ...Que se passerait-il si des femmes au foyer osaient faire une déclaration de revenus à part sous forme de déficit de leurs heures de travail non payées ? Ca diminuerait d'autant les impôts du "Foyer" !

(*) Extraits du Paris Fédérateur n° 96 du 15.2.90